



PÔLE D'ÉQUILIBRE TERRITORIAL ET RURAL DU GRAND AUXERROIS

Projet d'Aménagement
Stratégique
(PAS)



SOMMAIRE

I. L'AMBITION DU TERRITOIRE.....	3
II. UN TERRITOIRE DYNAMIQUE ET EQUILIBRÉ.....	4
1 UNE ARMATURE TERRITORIALE ATTRACTIVE ET RÉPONDANT AUX BESOINS DES HABITANTS	6
1. Répondre aux besoins de logements de la population actuelle et À venir.....	8
1.1.a Une perspective démographique réaliste et raisonnée.....	8
1.1.b Développer une offre de logements diversifiée s'appuyant sur l'existant.....	8
2. Conforter l'offre d'équipements et de services de proximité.....	9
3. Accompagner les nouveaux habitants	9
2 UN TERRITOIRE S'ADAPTANT AUX ÉVOLUTIONS COMMERCIALES.....	10
1. Construire une stratégie Commerciale commune.....	10
2. Limiter les créations ou développement des zones commerciales	11
3. Rationnaliser les flux logistiques.....	11
3 DES MOBILITÉS REPENSÉES.....	11
1. Une offre de mobilité adaptée aux besoins	12
2. Faciliter l'intermodalité	12
4 UN TERRITOIRE AU POSITIONNEMENT STRATÉGIQUE À CONFORTER	13
III. UN TERRITOIRE RICHE DE SA QUALITÉ DE VIE	15
1 UNE URBANISATION MAÎTRISÉE ET ADAPTÉE	15
2 UN ENVIRONNEMENT RICHE À PRÉSERVER ET VALORISER.....	16
1. la Trame verte et bleue à préserver	16
2. Investir dans le patrimoine	17
2.1.a Investir dans le patrimoine pour rendre le territoire plus attractif.....	17
2.1.b Mettre en cohérence l'offre touristique.....	17
3 UNE OFFRE MINIMALE DE SERVICE DE PROXIMITÉ.....	18
4 LA RÉDUCTION DE L'EXPOSITION AUX RISQUES DE LA POPULATION	18
1. Veiller à la bonne qualité de l'air	19
2. Réduire les risques	19
3. Limiter le bruit	19
IV. UN TERRITOIRE EN TRANSITION(S).....	20
1 UNE GESTION PLUS ÉCONOME DES ESPACES ET UNE PRÉSERVATION ASSURÉE DES RESSOURCES.....	20
1. Réduire la consommation foncière pour s'inscrire dans une trajectoire « zero artificialisation nette » a horizon 2050	20
1.1.a Vers une Zéro Artificialisation Nette (ZAN).....	21
1.1.b Territorialiser les objectifs en matière d'habitat en s'appuyant sur les stratégies locales	22
1.1.c S'accorder sur une stratégie foncière à vocation économique	23
2. Faire de l'Eau une ressource préservée	24
3. Gérer durablement les ressources du sol	25
2 VERS UN TERRITOIRE AUTONOME	25
1. Favoriser les énergies renouvelables.....	25
2. Une alimentation durable	26
3 METTRE EN ŒUVRE UNE STRATÉGIE DURABLE D'EMPLOI ET DE FORMATION.....	27

L'AMBITION DU TERRITOIRE

Le Projet d'Aménagement Stratégique (PAS) du Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) exprime le projet politique, prospectif et collectif de développement et d'aménagement du territoire du Grand Auxerrois à horizon de 20 ans.

Il est le fruit d'un travail collectif mené depuis 2021 avec les collectivités territoriales, les partenaires et les représentants de la société civile au sein du Conseil de Développement du Grand Auxerrois. Il intègre les objectifs supérieurs (loi Climat et Résilience, SRADDET Ici 2050, etc.) et tient compte des enjeux identifiés dans le diagnostic du territoire.

Trois axes stratégiques ont été identifiés afin de concevoir le futur du territoire, dans un contexte de changement climatique. Le développement du territoire est ainsi pensé en coordonnant et harmonisant les politiques publiques et en intégrant les enjeux environnementaux, sociaux et économiques.

Les trois orientations politiques stratégiques pour répondre aux enjeux de demain sont les suivantes :

Un territoire dynamique et équilibré : L'armature territoriale attractive du PETR du Grand Auxerrois permet de répondre aux besoins de ses habitants et entreprises, tout en confortant le positionnement stratégique de la structure au sein de dynamiques extérieures.

Un territoire riche de sa qualité de vie : La qualité de vie du territoire s'apprécie au regard du bien-être des habitants et de la richesse et de la protection des patrimoines, le tout basé sur un urbanisme maîtrisé et raisonné.

Un territoire en transition(s) : Le changement climatique est un défi des collectivités souhaitant être plus résilientes. Pour y concourir, il est nécessaire de s'adapter en repensant les modes de consommation, de vie et de développement.

Ces grands objectifs seront le cadre de référence pour les projets du PETR du Grand Auxerrois. Le choix des moyens de mise en œuvre de ce projet sera précisé dans le Document d'Orientations et d'Objectifs (DOO) et le programme d'actions.

Ce document est aujourd'hui une proposition. Une fois débattu, amendé et consolidé, le PAS vaudra projet de territoire pour le PETR du Grand Auxerrois.

UN TERRITOIRE DYNAMIQUE ET EQUILBRÉ

Le PETR du Grand Auxerrois présente une dynamique démographique faible, avec un solde migratoire négatif et une population vieillissante. L'économie présente des filières identitaires fortes, à rayonnement national voir international, avec la viticulture, l'agro-alimentaire ou l'hydrogène. Cependant, si l'offre de logement et de foncier à vocation économique existe, elle ne répond pas totalement aux nouveaux besoins que recherchent les habitants et les acteurs économiques. Une proximité d'accès, fonctionnelle, relationnelle, identitaire et de processus est aujourd'hui attendue. Aussi, les disparités importantes entre territoires au sein du PETR du Grand Auxerrois créent de l'inertie et mettent à mal l'équilibre territorial.

Le territoire doit relever le défi de l'attractivité pour être dynamique et équilibré.

Pour cela, il faut repenser l'armature territoriale, en confortant l'offre en équipements et services de proximité dont l'accès au numérique, en proposant des logements adaptés à la typologie des ménages, en communiquant avec les nouveaux ruraux, et en proposant une mobilité durable. Il faut également s'adapter à l'évolution des besoins économiques, en proposant une stratégie unique, commune et partagée par les acteurs du territoire.

Les intercommunalités qui composent le territoire du PETR ne sont pas concurrentes mais interdépendantes et riches de leurs diversités.

Quatre axes permettent d'arriver à cet objectif :

- Une armature territoriale attractive et répondant aux besoins des habitants,
- Un territoire s'adaptant aux évolutions commerciales,
- Des mobilités repensées,
- Un territoire au positionnement stratégique à conforter.

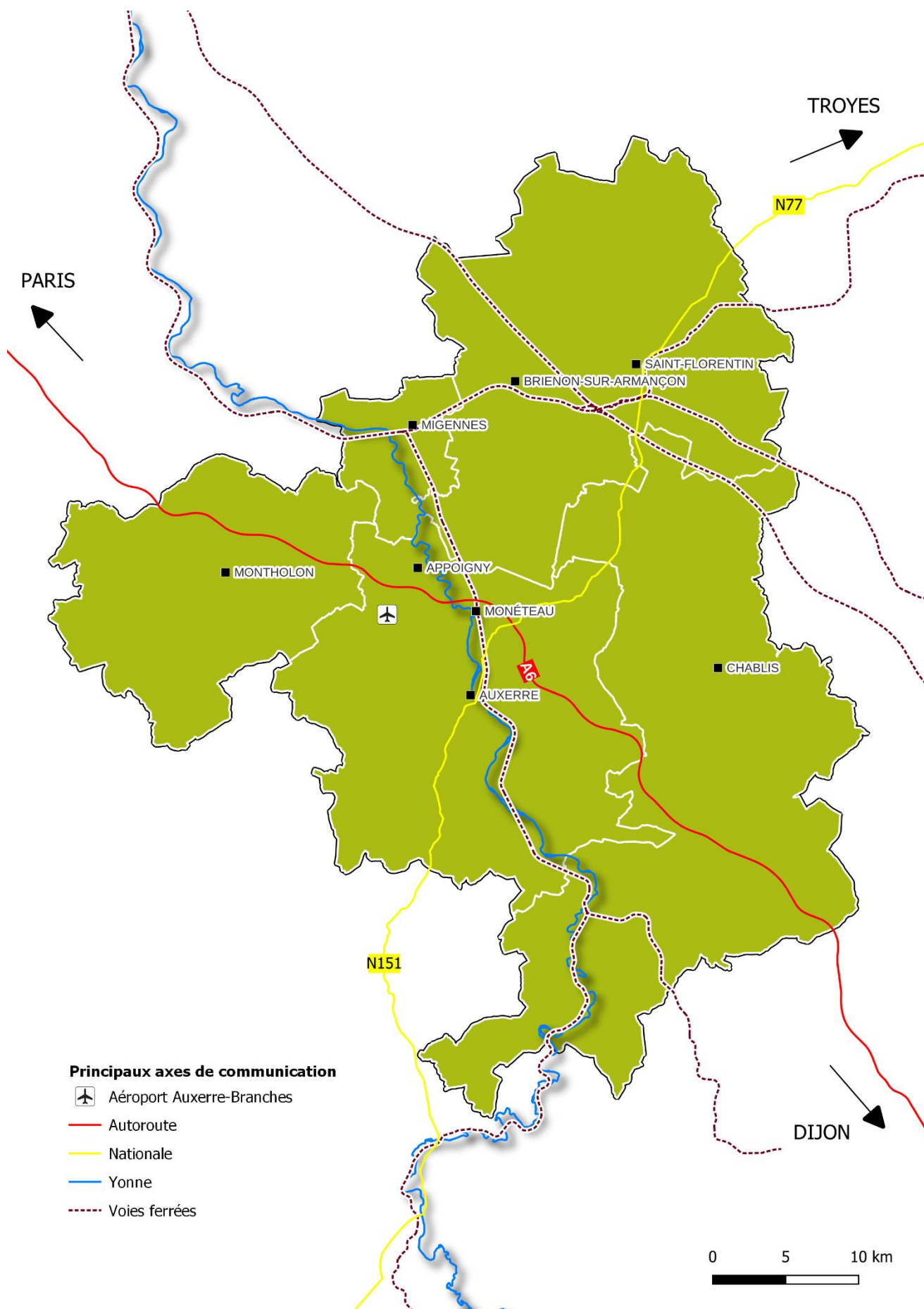


Figure 1 © IGN – BDTOPO® - 2018-2021 | BDCARTO® - 2020

1 UNE ARMATURE TERRITORIALE ATTRACTIVE ET RÉPONDANT AUX BESOINS DES HABITANTS

Capter la population et répondre à ses besoins : cet enjeu prégnant pour les élus du Grand Auxerrois doit s'appuyer sur une armature territoriale cohérente, prenant en compte les spécificités du territoire. Le rayonnement des bassins de vie, au sens de l'Insee, constitue un point d'appui majeur dans l'identification de cette armature. Cependant, il est apparu pertinent d'ajouter d'autres critères pour élaborer l'armature urbaine du territoire : nombre d'équipements sur le territoire et nombre d'emploi.

De ces trois critères apparaît un maillage multipolaire, qu'il convient d'affirmer afin d'organiser et de structurer le territoire.

- Pôle urbain
- Pôle relai
- Pôle proximité

Dans chacun de ces pôles, il sera important d'offrir à la population les services, logements, équipements et emplois nécessaire à l'attractivité du territoire.

□ Pôle urbain

Ce pôle est concentré sur la ville d'Auxerre, qui est confortée dans ses fonction d'agglomération centrale, ville préfecture de l'Yonne. Il sera important de veiller à conforter en centre-ville les fonctions commerciales, de travailler sur le bâti existant en proposant une offre de logements diversifiée et qualitative, et d'optimiser le réseau de transports pour permettre aux pôles relai et de proximité de rejoindre facilement la centralité. Les équipements structurant, à rayonnement territorial, doivent être renforcés (culture, enseignement, recherche et développement, etc.).

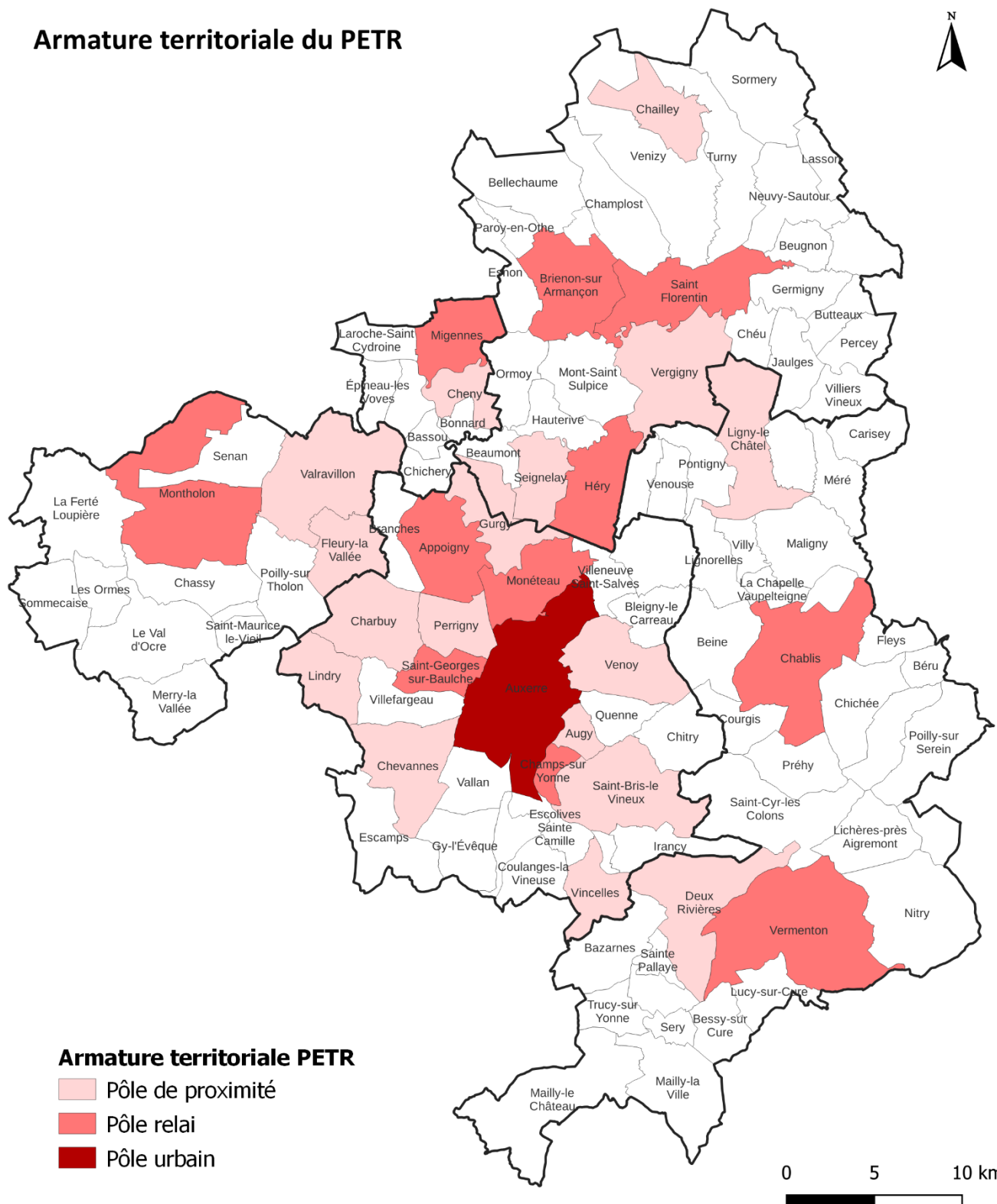
□ Pôle relai

Les 11 communes relai (Appoigny, Brienon-sur-Armançon, Chablis, Champs-sur-Yonne, Héry, Migennes, Monéteau, Montholon, Saint-Florentin, Saint-Georges-sur-Baulche, Vermenton) sont confortées dans leur fonctions économique et résidentielles : elles doivent maintenir leur offre de services et équipement, diversifier leur offre d'habitat et développer des pôles d'échanges multimodaux pour faciliter les liaisons avec le pôle urbain et les pôles de proximité.

□ Pôle de proximité

Les 17 communes identifiées en pôle de proximité s'organisent selon leur population et les équipements de proximité dont elles disposent. Le maintien de leur services est primordial pour assurer un maillage territorial performant en termes d'équipements et de services (ex : maisons de services, écoles, petite enfance etc.).

Armature territoriale du PETR



Fond de plan : © IGN – BD TOPO® - 2021 | Indicateurs population, emplois, équipements : INSEE, 2022

1.1.a Une perspective démographique dynamique et raisonnée

Le territoire s'engage dans une perspective dynamique et raisonnée de développement, en souhaitant maintenir le niveau actuel de la population, enrayant ainsi les départs et en vue de retrouver de la croissance. L'accueil de nouveaux habitants permettra de contrebalancer le solde naturel négatif et les mouvements « classiques » de population sur le territoire (mutations professionnelles, départ des enfants pour les études etc.).

En particulier, la volonté de créer une dynamique d'emploi, de valoriser et de préserver le patrimoine local, permettra de maintenir et d'attirer des actifs, recherchant un cadre de vie de qualité pour leur famille actuelle et à venir. La prise en compte du changement climatique et des impacts sur l'évolution des besoins des populations conduira également à des mouvements qu'il convient d'anticiper.

1.1.b Développer une offre de logements diversifiée s'appuyant sur l'existant

La diversification de l'offre de logement pour qu'elle soit adaptée à tous les ménages, peu importe leur taille et le niveau de vie, doit être appréhendée. Il s'agit ici de faciliter les parcours résidentiels des habitants en répondant à leurs besoins en habitat (type, localisation, statut).

Par ailleurs, l'action sur la vacance, l'indignité des logements et la préservation du bâti est à développer tant pour la reconquête urbaine et que pour certaines ruralités. Il est nécessaire de résorber la vacance en limitant l'extension urbaine et en mobilisant le parc de logements existant.

- Favoriser la proximité entre logement, emploi et équipements de proximité,

L'attractivité du territoire par le déploiement de services et équipements pour la population doit permettre d'assurer un maillage suffisant du territoire pour permettre aux habitants d'avoir une qualité de vie suffisante, leur offrant ainsi un cadre de vie confortable.

- Développer l'offre de logements accessibles socialement de façon équilibrée sur le territoire,
- Répondre aux besoins en logement des actifs et familles,

L'offre de logement doit être suffisamment diversifiée pour permettre aux habitants et aux nouveaux venus sur le territoire de trouver un logement adapté à la taille de leur ménage, à leurs parcours de vie et à leurs moyens.

- Favoriser la mixité sociale de l'habitat,

Il s'agit de favoriser la mixité intergénérationnelle en envisageant des formes d'habitats adaptées, en particulier, au vieillissement de la population, par exemple via des logements évolutifs pour permettre le maintien à domicile des personnes âgées. A défaut, il s'agit de favoriser des maisons de retraite ouvertes sur le village ou la ville. Les formes d'habitat adaptées doivent également permettre de loger les étudiants et les apprentis.

- Revitaliser les centre-bourgs.

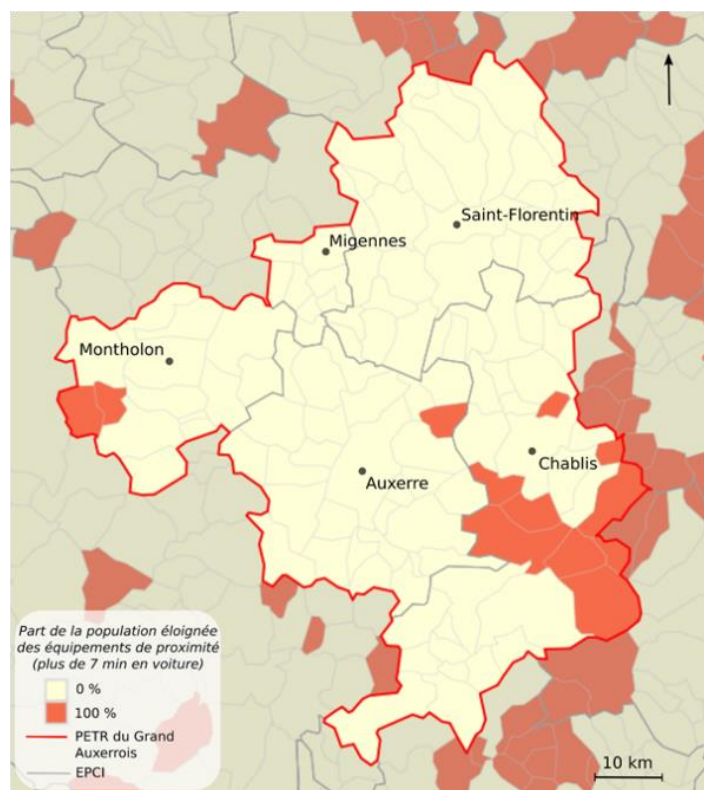
Le travail sur l'habitat dans les centres-villes et centres-bourgs constitue un levier d'action pour revitaliser ceux-ci, notamment via la lutte contre la vacance, l'adaptation du logement et l'appréhension des problématiques de dégradation du bâti, notamment ancien. L'accompagnement de la redynamisation

des centralités est à poursuivre, notamment grâce aux dispositifs nationaux que sont les programmes Action cœur de ville (Auxerre) et Petite Ville de Demain (Migennes et Saint-Florentin).

2. CONFORTER L'OFFRE D'EQUIPEMENTS ET DE SERVICES DE PROXIMITE

Le maillage territorial inégal en équipements et en services sur le territoire est un enjeu majeur car concentré autour des centralités. Travailler sur le maillage territorial doit permettre d'offrir à tous sur le territoire une parfaite accessibilité aux services et équipements de base (équipement scolaire, soins, administration). La revitalisation des centralités en maintenant le commerce et les services de proximité et en rapprochant le lieu de résidence des lieux de consommation, de soins et de loisirs est un moyen pour y parvenir.

Ce maillage permettra une amélioration de la qualité de vie des habitants, favorisera la concentration et diminuera ainsi l'extension urbaine et les déplacements. L'ensemble concourra à la préservation de l'environnement et à la sobriété du foncier.



3. ACCOMPAGNER LES NOUVEAUX HABITANTS

L'accompagnement des populations entrantes sur le territoire est essentiel afin de leur permettre de s'adapter au nouvel environnement qu'ils rencontrent. Il convient de les accompagner et de les sensibiliser notamment sur les formes de l'habitat, de la mobilité, de l'emploi et de l'accès aux services, afin de faciliter leur installation et d'assurer leur maintien sur le territoire.

Un accompagnement à l'installation des familles (conjoint, enfants, aînés, etc.) des nouveaux arrivants est incontournable.

2 UN TERRITOIRE S'ADAPTANT AUX EVOLUTIONS COMMERCIALES

Avec un ratio de 1 250 m²/1 000 habitants de grandes et moyennes surfaces (moyenne nationale : 950 m²) mais de 7 commerces/1 000 habitants (moyenne nationale : 8 commerces pour 1 000 habitants), le territoire du Grand Auxerrois permet de satisfaire l'ensemble des besoins et rayonne même à l'extérieur de son périmètre.

Néanmoins, les formes de ventes proposées sur le territoire sont actuellement en déséquilibre, au détriment des commerces de proximité, et les particularités propres à chaque intercommunalité du territoire en font leurs disparités.

Pour répondre aux besoins des habitants afin de retrouver une attractivité économique et une croissance de l'emploi, dans une logique de préservation de l'environnement, de préservation des ressources et de sobriété foncière, les objectifs sont de :

- Construire une stratégie commerciale commune,
- Limiter les créations ou développement des zones commerciales,
- Rationnaliser les flux logistiques.

1. CONSTRUIRE UNE STRATEGIE COMMERCIALE COMMUNE

Définir une stratégie commune est nécessaire pour garantir de manière pérenne la complémentarité de l'offre commerciale entre les centralités et leurs périphéries.

S'il est pertinent pour certaines typologies de commerces de s'installer en zone périphérique, pour des problématiques de nuisances, d'accessibilité et/ou de livraisons, un développement non concerté de ces périphéries peut se faire au détriment du développement ou du maintien des centralités, ainsi que de leur attractivité.

Le territoire, à l'échelle des EPCI, sera donc vigilant sur le bon équilibre de leur développement commercial. Celui-ci devra se faire en complémentarité entre espaces et territoires, et non en concurrence.

Etant donné l'absence de commerce alimentaire sur 39 communes du Grand Auxerrois, il s'agira non seulement de faciliter l'accès aux besoins de première nécessité mais aussi d'améliorer la diversité de l'offre commerciale.

Une attention particulière sera portée à la desserte des besoins, au développement d'un contexte favorable au maintien du dernier ou de l'unique commerce et au développement des formes de commerce alternatif.

Pour cela, le développement commercial des grandes et moyennes surfaces, pour la plupart implantées en entrée des principales communes/agglomérations du Grand Auxerrois, a directement impacté l'offre commerciale historique implantée dans les centres-villes. On observe aujourd'hui des taux de vacance en progression dans les villes de taille intermédiaire. Les linéaires commerciaux perdent en qualité et la

fréquentation des centralités diminue, entraînant à la fois une dégradation de la qualité de vie dans les espaces urbains, une dégradation du bâti et ainsi une perte de dynamisme

2. LIMITER LES CREATIONS OU DEVELOPPEMENT DES ZONES COMMERCIALES

Le territoire souhaite limiter fortement le développement des grandes surfaces, pour préserver l'offre commerciale présente dans les centralités.

A ce stade, aucune création de zone commerciale n'est envisagée.

Il s'agira à l'avenir de privilégier les zones commerciales existantes pour l'accueil des formats de commerce incompatibles à une insertion en milieu urbain. Le développement de galeries marchandes et d'ensembles commerciaux pouvant potentiellement concurrencer les centralités n'est plus souhaité en périphérie des villes.

En outre, les centralités urbaines et rurales seront mises en avant pour privilégier le développement du petit commerce (de moins de 300 m² de surface de vente).

Aussi, pour renforcer l'attractivité des cœurs urbains et permettre le rapprochement du lieu de résidence et des lieux d'achats, une amélioration de l'environnement d'achat doit être privilégiée, à travers des aménagements urbains de qualité favorisant les aménités ainsi que des conditions d'accessibilité et de stationnement améliorées.

3. RATIONNALISER LES FLUX LOGISTIQUES

Le Grand Auxerrois dispose d'un important tissu d'entreprises spécialisées en transport/logistique. Cependant, celle-ci demeure endogène et répond aux besoins de l'activité industrielle et de la population locale.

Il ne s'agit donc pas d'un territoire stratégique en matière d'implantation de grandes plates-formes logistiques servant à la logistique dite « exogène » au service de réseaux d'approvisionnement ou de distribution sur une vaste aire géographique. Ces lieux sont plutôt réservés aux grands échangeurs autoroutiers, comme c'est le cas aux marges immédiates de la région parisienne (Courtenay, Artenay,).

Dans ce contexte, le territoire souhaite permettre une meilleure desserte des flux de marchandises, aussi bien pour les particuliers que pour le monde économique, en s'appuyant notamment sur les nouvelles technologies, pour une logistique plus efficiente, propre, engendrant moins de congestion routière.

Le développement de la logistique sera accompagné de manière rationnelle, en prenant en compte d'une part les potentialités et besoins du territoire, d'autre part les objectifs de sobriété.

3 DES MOBILITÉS REPENSÉES

Le Grand Auxerrois dispose d'un réseau de transport diversifié : navigable, ferroviaire, routier, aérien, pédestre et cyclable. Cependant, les mobilités sont caractérisées par une concentration des flux vers la ville d'Auxerre, avec une offre de transports en commun peu adaptée aux mobilités professionnelles et une pratique de l'autosolisme importante.

L'enjeu pour le territoire est de repenser la mobilité durablement, dans un contexte de changement climatique et d'augmentation des coûts, afin de faire converger enjeux environnementaux et sociaux, en proposant des solutions de mobilités adaptées à tous et à tous les déplacements.

La mobilité des personnes âgées et des actifs, en particulier, constitue un objectif fort du projet.

L'ensemble des déplacements, notamment professionnels et en milieu rural, est visé.

Il s'agit également d'anticiper les mobilités de demain permises par les évolutions techniques et énergétiques, notamment en termes de moyens de déplacements, à prendre en compte dans l'aménagement du territoire.

- Une offre de mobilité adaptée aux besoins des habitants et des acteurs économiques,
- Faciliter l'intermodalité.

1. UNE OFFRE DE MOBILITE ADAPTEE AUX BESOINS

Afin de favoriser la mobilité durable, il est nécessaire de réduire la production de gaz à effet de serre (GES), la pollution sonore et atmosphérique. Pour cela, la pratique de l'autosolisme doit évoluer et des solutions doivent être offertes aux usagers.

- Réduire l'autosolisme en développant les services et équipements de proximité,
- Favoriser les coopérations entre les territoires et acteurs des mobilités pour proposer des solutions durables ou collectives,
- Faciliter l'offre de stationnement et le report modal,
- Favoriser l'offre de mobilités douces.

2. FACILITER L'INTERMODALITE

Le Grand Auxerrois dispose d'une pluralité de modes de transports, qui ne sont pas suffisamment reliés entre eux pour être attractifs et ainsi contrebalancer la pratique de l'autosolisme.

L'enjeu est ainsi de coordonner, d'améliorer et de communiquer sur les modes de transports collectifs et/ou doux :

- Renforcer les liaisons entre les territoires en proposant des continuités modales,
- Lutter contre la saturation routière aux portes des centralités en proposant des solutions alternatives (covoiturage, parkings-relais, continuités cyclables, ...),
- Renforcer les liaisons douces pour permettre des déplacements à vélo ou des cheminements piétons, y compris, par exemple, via l'aménagement de voies dédiées sur les routes,
- Permettre le développement du covoiturage, notamment en renforçant la communication sur l'offre existante et sur les bénéfices de ce mode de transport, y compris à destination des entreprises,
- Développer les transports en commun, notamment de bus ou cars, avec des lignes régulières et aux horaires adaptés à tous les publics.

Le travail d'amélioration de l'armature territoriale en équipements et services de proximité doit concourir à réduire les besoins en déplacements.

4 UN TERRITOIRE AU POSITIONNEMENT STRATÉGIQUE À CONFORTER

Le Grand Auxerrois est situé dans le Département de l'Yonne, en Région Bourgogne-Franche-Comté, à mi-chemin entre Paris et Dijon, et frontalier de l'Aube. La Communauté de l'auxerrois a rejoint, en 2021, le Pôle Métropolitain Bourgogne-Sud Champagne – Portes de Paris.

Le positionnement du territoire est un atout géographique et économique indéniable, notamment sur sa proximité avec les flux de Dijon, Paris, Lyon et Troyes. Cependant, il est nécessaire de renforcer son attractivité pour valoriser sa production et conforter les complémentarités existantes avec les autres territoires voisins.

Par ailleurs, le territoire du Grand Auxerrois regroupe 45% des emplois du département. Malgré cette situation favorable, le nombre d'actifs sur le territoire a tendance à diminuer, le taux de chômage demeure élevé et, paradoxalement, la main d'œuvre, concernant plusieurs secteurs économiques, manque. Les entreprises rencontrent des difficultés à recruter et à garder leurs salariés lorsque ces derniers sont formés.

Dans ce contexte, l'objectif du territoire est de capitaliser sur son positionnement géographique à trois échelles :

- Le territoire doit poursuivre son rôle de vivier d'emploi à l'échelle départementale, exerçant son influence sur l'ensemble du département de l'Yonne. A ce titre, il s'agira de :
 - Proposer une offre d'accueil économique structurée et diversifiée, pour encourager l'accueil de nouvelles entreprises,
 - Venir en appui aux filières locales, pour assurer la pérennité des acteurs économiques déjà présents sur le territoire.
- Compte tenu de son modèle de développement et en valorisant sa qualité de vie, le territoire cherchera à affirmer son positionnement économique à l'échelle de la région Bourgogne Franche-Comté.
- Le territoire devra enfin profiter d'une rente de situation privilégiée aux portes du bassin parisien pour attirer des entreprises souhaitant se délocaliser. Cette situation géographique doit contribuer à l'amélioration du rayonnement national et international du territoire. A ce titre, les élus du Grand Auxerrois souhaitent que l'aéroport d'Auxerre-Branches, équipement structurant qui permet des vols d'affaires, des vols sanitaires, des vols militaires, des vols de formation et des vols de loisirs, soit conforté dans sa pleine capacité.

5 UNE AGRICULTURE DYNAMIQUE

- Assurer un rayonnement plus important du territoire à travers la valorisation de sa production

Le territoire du Grand Auxerrois nourrit son identité économique par la diversité de son offre. Ses capacités futures de développement économique conditionnent l'amélioration de la qualité de vie des habitants

(rapprochement du lieu d'emploi du lieu d'habitation, emplois adaptés à la formation des actifs du territoire, valorisation des atouts du territoire, développement de meilleures conditions de cadre de vie pour les nouvelles populations accueillies...). C'est donc dans une logique de transversalité et de complémentarité qu'il conviendra de valoriser la production du territoire, pour en assurer le rayonnement.

Plusieurs actions sont dès lors visées :

- Soutenir la structuration de filières agricoles sur le territoire, ainsi que l'émergence de nouvelles filières capables de soutenir l'évolution des productions agricoles du territoire.

Le PETR s'engage à encourager la structuration de filières agricoles locales, sur la totalité de la chaîne : production, transformation et débouchés. Les élus du PETR souhaitent que l'agriculture du territoire puisse répondre aux enjeux internationaux en étant présente sur les marchés français et européen, voire mondiaux, tout en alimentant les circuits de proximité.

UN TERRITOIRE RICHE DE SA QUALITÉ DE VIE

La qualité de vie est une notion pluridimensionnelle complexe à appréhender car elle n'a pas la même valeur pour tous. Elle est devenue un concept essentiel pour évaluer les politiques publiques. Elle recouvre des dimensions diverses telles que le logement, la santé, la formation, la qualité de l'environnement, l'accès aux infrastructures et services, la mobilité ou encore la culture et les loisirs.

Le territoire du Grand Auxerrois aspire à une bonne qualité de vie de ses habitants, au travers de :

- La maîtrise et l'adaptation de l'urbanisation,
- La préservation et la valorisation de l'environnement,
- L'accès à une offre minimale de services,
- La réduction de l'exposition aux risques.

1 UNE URBANISATION MAITRISÉE ET ADAPTÉE

La gestion économe de l'espace et la lutte contre l'artificialisation des sols permet de construire un projet équilibré entre les dynamiques démographiques et économiques, les besoins des habitants et les ressources territoriales.

- Le recyclage urbain comme priorité

Le recyclage urbain, comprenant des opérations de renouvellement et réhabilitation urbain, permet de limiter l'étalement urbain, en privilégiant l'existant avant de construire.

Face aux enjeux de dérèglement climatique et d'artificialisation des sols, le Grand Auxerrois souhaite mutualiser et équilibrer la (dés)artificialisation sur l'ensemble du territoire afin d'assurer une prise en compte de ces enjeux et une effectivité de la réduction de l'artificialisation des sols et de leur préservation dans l'ensemble des communes du Grand Auxerrois, urbaines comme rurales.

- L'adapter les logements au changement climatique

Le logement constitue une des principales sources de consommation d'énergie. Les projections climatiques associées aux projections sur le coût de l'énergie vont engendrer des enjeux forts en termes de précarité énergétique et de précarité économique pour les ménages.

L'objectif est donc d'intégrer un urbanisme anticipant la question énergétique par des aménagements performants : consommation et production d'énergie, en hiver comme en été. Il s'agira de rechercher systématiquement des solutions urbanistiques et architecturales et d'intégrer le bioclimatique dans les aménagements.

La loi Climat et Résilience présente des objectifs majeurs en termes de rénovation du parc de logement.

La réduction de la vulnérabilité des logements anciens passe par leur rénovation mais également par leur adaptation. Cela participera à la lutte contre le logement vacant et au parcours résidentiel.

2 UN ENVIRONNEMENT RICHE À PRÉSERVER ET VALORISER

Le patrimoine, qu'il soit naturel, architectural ou culturel, est une richesse à préserver, un héritage commun. Il joue un rôle essentiel dans l'évaluation de l'attractivité d'un territoire et de la qualité de vie qu'il offre à ses habitants.

Dès lors, le changement climatique induit inexorablement une adaptation des territoires pour qu'ils soient plus résilients.

- Préserver la trame verte et bleue
- Investir dans le patrimoine : valoriser les atouts du territoire et proposer une offre touristique adaptée

1. LA TRAME VERTE ET BLEUE À PRÉSERVER

Le changement climatique va induire de façon non uniforme des pressions accrues sur la biodiversité impactant ainsi les paysages.

Les continuités écologiques (trame verte et bleue) sont alors des enjeux de cohérence territoriale à préserver et à remettre en bon état. Cette trame constitue des corridors écologiques et des réservoirs de biodiversité, permettant de réduire la vulnérabilité des espèces et des habitats, de faciliter leur déplacement et d'atténuer le changement climatique.

Se servir de la trame verte et bleue comme support d'adaptation au changement climatique est une opportunité pour les territoires soucieux d'être plus résilients.

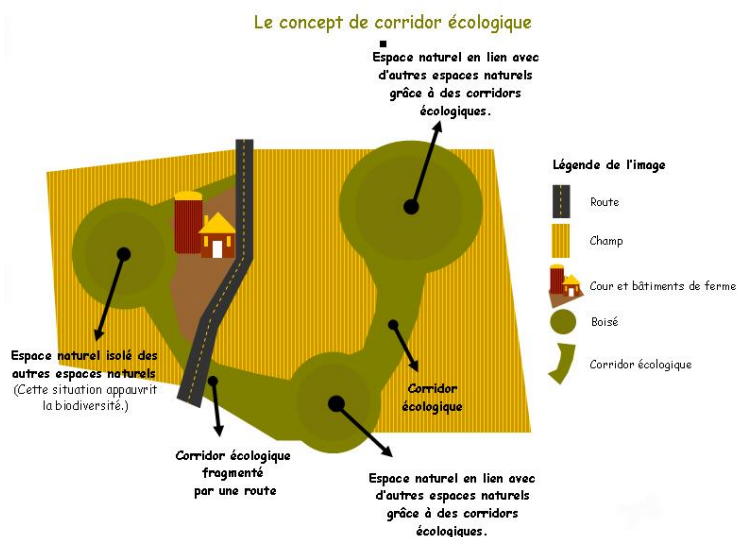


Figure 2 Le concept de corridor écologique, gouvernement du Québec, 2022

La trame verte et bleue est présente sur l'ensemble du territoire du Grand Auxerrois et concerne des milieux variés et diversifiés : milieux forestiers, milieux ouverts, milieux humides, milieux aquatiques. Ces milieux sont caractérisés en réservoirs et en corridors : l'objectif est de les préserver en mettant en œuvre des mesures d'évitement, de les restaurer au droit des secteurs les plus fragilisés, de les valoriser en renforçant les connexions notamment en marge des zones urbaines.

Au sein du territoire, la volonté de préserver et renforcer la trame verte et bleue permet l'amélioration de la qualité de la ressource aquatique, la réduction de la vulnérabilité face au risque ou encore la lutte contre le changement climatique en préservant les stocks de carbone.

Les zones urbaines constituent un levier de développement de la nature qui doit servir de support à l'adaptation au changement climatique : hydraulique douce et connectée, maillage vert en cohérence

avec les aménagements dans une optique de bio climatisme pour une diminution de la minéralité des espaces bâtis et non bâtis. La nature en ville prend tout son sens.

2. INVESTIR DANS LE PATRIMOINE

Le territoire du Grand Auxerrois présente de nombreux atouts qui méritent d'être appréciés, valorisés et connus à leur juste valeur, à l'image de la Communauté de l'auxerrois reconnue Pays d'Art et d'Histoire (PAH) en 2020.

Le Grand Auxerrois est en effet caractérisé par une offre touristique riche et diversifiée :

- Patrimoine culturel et architectural riche et varié, fort d'un patrimoine bâti historique reconnu,
- Patrimoine naturel, permettant une offre de tourisme de nature complète : voies navigables, vélotourisme, randonnées...
- Patrimoine gastronomique, avec le vin et la gastronomie.

Enfin, le territoire dispose d'une offre de tourisme d'affaire mise en valeur grâce à Auxerrexpo, un parc d'exposition de 6 000m².

2.1.a Investir dans le patrimoine pour rendre le territoire plus attractif

L'objectif du Grand Auxerrois est de mettre en avant le territoire, qu'il soit rural ou urbain, à travers la préservation et la valorisation de ses atouts naturels, de ses spécificités architecturales ou encore ses qualités de découverte patrimoniale, parfois de renommée nationale ou mondiale comme le Chablisien.

- Préserver les grandes unités paysagères (viticultures, cerisiers, etc.),
- Valoriser la diversité des formes d'architecture (ville médiévale, villages viticoles, etc.),
- Préserver et valoriser le patrimoine bâti identitaire du territoire,
- Conforter le tourisme fluvial.

La volonté est aussi de s'appuyer sur le patrimoine riche et varié du territoire, sans le dénaturer, et ainsi mener des opérations d'urbanisme intégrée et valorisant le patrimoine existant.

2.1.b Mettre en cohérence l'offre touristique

Un renforcement de l'attractivité du territoire est souhaité, en mettant en avant ses atouts, y compris dans une perspective de tourisme durable, porteuse d'emplois.

- Mettre en cohérence l'offre touristique du territoire,

L'objectif sera de mettre en cohérence l'offre touristique de chacune des intercommunalités composant le territoire autour d'une stratégie de développement commune. Il sera important de mettre en avant le dialogue entre les différents types de tourisme (culture, nature, loisir, gastronomie, terroir...) pour augmenter les motifs de fréquentation et fidéliser d'avantage la clientèle.

- Maintenir et adapter l'offre existante aux nouvelles envies et besoins de la clientèle,

Dans la même dynamique qu'une évolution nationale des modes de vie et de consommation, le territoire connaît un déclin de son offre d'hébergement touristique traditionnelle, au profit d'une croissance de l'offre d'hébergement alternatif.

- Développer une offre spécifique pour accueillir une clientèle de tourisme d'affaires, étant donné la proximité du territoire avec le bassin d'entreprises de l'Île-de-France.

3 UNE OFFRE MINIMALE DE SERVICE DE PROXIMITE

Le maintien de la proximité contribue directement à l'attractivité et à la vitalité d'un territoire et à l'inclusion de tous ses habitants, des plus jeunes aux plus âgés.

- Equipements et services de base

Le maintien et le renforcement des équipements et services publics de base (écoles, numérique, santé, loisirs, culture...) à proximité des habitants sur l'ensemble du territoire, par exemple via des points d'accès temporaires et/ou itinérants comme des maisons ou bus de services, doit permettre d'assurer à la population une qualité de vie et de favoriser l'attractivité du territoire.

- Accès au numérique

Le déploiement des moyens de communication numériques est à poursuivre, en particulier d'Internet à Haut Débit, pour favoriser l'accès et l'installation des habitants et entreprises et permettre l'accès aux nouveaux usages (télétravail, formation, e-commerce, démarches administratives etc.).

- Santé

Soucieux de proposer un service de soins adapté à tous les habitants, il est nécessaire de pallier les déserts médicaux en permettant l'installation de médecins généralistes et spécialistes, notamment jeunes, mais également d'équipements comme des maisons de santé.

- Développement de Tiers-Lieux

Les Tiers-Lieux sont porteurs de nouveaux services dans différents domaines (culture, économie solidaire, etc.) et permettent une reconversion de lieux en déshérence.

4 LA REDUCTION DE L'EXPOSITION AUX RISQUES DE LA POPULATION

La santé environnementale du territoire se mesure à la préservation des populations des nuisances et pollutions et, aux politiques et pratiques de gestion, de résorption, de contrôle et de prévention des facteurs environnementaux susceptibles d'affecter la santé des générations actuelles et futures.

Le Grand Auxerrois souhaite agir sur les facteurs environnementaux aux plus forts enjeux afin de prévenir, préserver et améliorer l'état de santé de la population.

La volonté est d'améliorer la qualité des eaux, agir sur les déterminants de la qualité de l'air, prendre en compte et améliorer la pollution des sols, en se protégeant du bruit, tant à l'extérieur que dans les espaces clos. Dès lors, différents leviers d'actions tels que les mobilités et l'armature du développement doivent être mobilisés pour limiter ces nuisances et pollutions et s'adapter dans un contexte de changement climatique.

Cet objectif vise un aménagement du territoire dans un environnement apaisé faisant transparaître le bien-être de la population du Grand Auxerrois.

Le risque et son existence sont ainsi intégrés comme élément de la planification et des projets urbains, non comme contrainte a posteriori et de développer la culture du risque au sein de la population et des collectivités locales.

1. VEILLER A LA BONNE QUALITE DE L'AIR

La qualité de l'air est relativement bonne sur le territoire. Cependant, il est notamment constaté des pics d'ozone répétés, qui ne sont pas amenés à être réduits au regard des pressions climatiques. Il y a enjeu à préserver la qualité de l'air en agissant notamment sur les mobilités, en utilisant des solutions fondées sur la nature et en préservant les espaces naturels et agricoles.

2. REDUIRE LES RISQUES

□ Risque de pollution lumineuse

La pollution lumineuse représente un enjeu à la fois pour l'amélioration de la biodiversité dite Trame Noire, pour la population mais également pour la réduction des consommations d'énergie. La planification et les aménagements urbains doivent préserver les zones "noires" et améliorer les secteurs les plus affectés, notamment ceux en frange des réservoirs et corridors écologiques.

□ Risques naturels et technologiques

Le territoire est concerné par de nombreux risques naturels (inondations, retrait-gonflement d'argiles, mouvements de terrain, etc.) et technologiques appelant à la fois des enjeux de non aggravation du risque et des enjeux de réduction de la vulnérabilité des personnes, des biens, des activités et de l'environnement.

Le PETR s'engage à prendre en compte dans la planification les enjeux liés aux inondations et aux ruissellements en intégrant dans les aménagements des nouveaux modes de faire et en recherchant une transversalité aux différents services rendus tels que des bassins de rétention récréatifs sécurisés aux fonctionnalités écologiques, épuratoires et paysagères.

L'objectif est également d'intégrer les mouvements de terrain comme des risques prégnants soumis à une vulnérabilité croissante face aux épisodes de sécheresse de plus en plus fréquents.

Les risques de feux de forêt seront pris en compte en éloignant le développement territorial des massifs les plus sensibles.

3. LIMITER LE BRUIT

La réduction des nuisances des Installations Classées Protection de l'Environnement (ICPE) notamment agricoles en milieu rural est nécessaire pour améliorer le cadre de vie de la population.

UN TERRITOIRE EN TRANSITION(S)

La transition territoriale et écologique est le changement systémique d'un territoire, afin de prendre en compte des transitions notamment urbaines, démographiques, modales, agro-alimentaires, paysagères et énergétiques.

Pour mettre en mouvement le territoire, il est nécessaire d'inventer de nouveaux modèles de développement et d'aménagement, qui répondent aux enjeux actuels et futurs. Pour y parvenir, le Grand Auxerrois souhaite faire des efforts transversaux :

- Une gestion plus économe des espaces et une préservation assurée des ressources
- Vers un territoire autonome
- Mettre en place une stratégie durable d'emploi

1 UNE GESTION PLUS ÉCONOME DES ESPACES ET UNE PRÉSERVATION ASSURÉE DES RESSOURCES

Face aux enjeux de dérèglement climatique et d'artificialisation des sols, le Grand Auxerrois souhaite mutualiser et équilibrer la (dés)artificialisation sur l'ensemble du territoire. Le but est d'assurer une prise en compte de ces enjeux et une effectivité de la réduction de l'artificialisation des sols et de leur préservation, dans l'ensemble des communes du Grand Auxerrois, urbaines comme rurales.

Les fonctionnalités environnementales sont majeures sur le territoire. Les sols du Grand Auxerrois présentent des fonctions à la fois écologiques, agronomiques, hydrauliques et climatiques. La réduction de l'artificialisation des sols est une réelle opportunité pour aujourd'hui et pour demain.

Dès lors il s'agira de prendre en compte et préserver la fonctionnalité des sols à travers ses fonctions écosystémiques. La restauration des sols est également à envisager sur les sols les plus dégradés pour des actions de renaturation et revalorisation des fonctions naturelles du territoire.

- Réduire la consommation foncière pour s'inscrire dans une trajectoire « zéro artificialisation nette » à horizon 2050,
- Faire de l'eau une ressource préservée,
- Gérer durablement les ressources du sol.

1. REDUIRE LA CONSOMMATION FONCIÈRE POUR S'INSCRIRE DANS UNE TRAJECTOIRE « ZÉRO ARTIFICIALISATION NETTE » À HORIZON 2050

Le territoire dispose d'importantes ressources patrimoniales, foncières, géologiques, en eau et en biodiversité. Cependant, le développement économique et démographique du PETR repose en partie sur la consommation d'espaces naturels, agricoles ou forestiers (NAF). Or, le foncier est une ressource limitée, et l'artificialisation des sols est le plus souvent irréversible. Il est donc essentiel de porter une réflexion à

l'échelle du territoire, dans le but de préserver le foncier agricole et naturel, tout en permettant le développement économique et démographique du territoire.

D'autre part, plusieurs évolutions législatives récentes définissent de nouveaux objectifs de consommation foncière, tendant vers une plus grande sobriété. Le Plan Biodiversité du gouvernement fixe l'objectif de parvenir à « Zéro Artificialisation Nette » d'ici 2050, la Loi ELAN et le SRADDET Ici 2050, encourage les collectivités territoriales à développer des projets locaux d'intensification urbaine, afin de diminuer l'étalement urbain. Ces grands objectifs nationaux doivent être transposés à l'échelle du PETR.

1.1.a Vers une Zéro Artificialisation Nette (ZAN)

Le développement du territoire du PETR du Grand Auxerrois repose majoritairement sur une artificialisation des espaces naturels, agricoles ou forestiers.

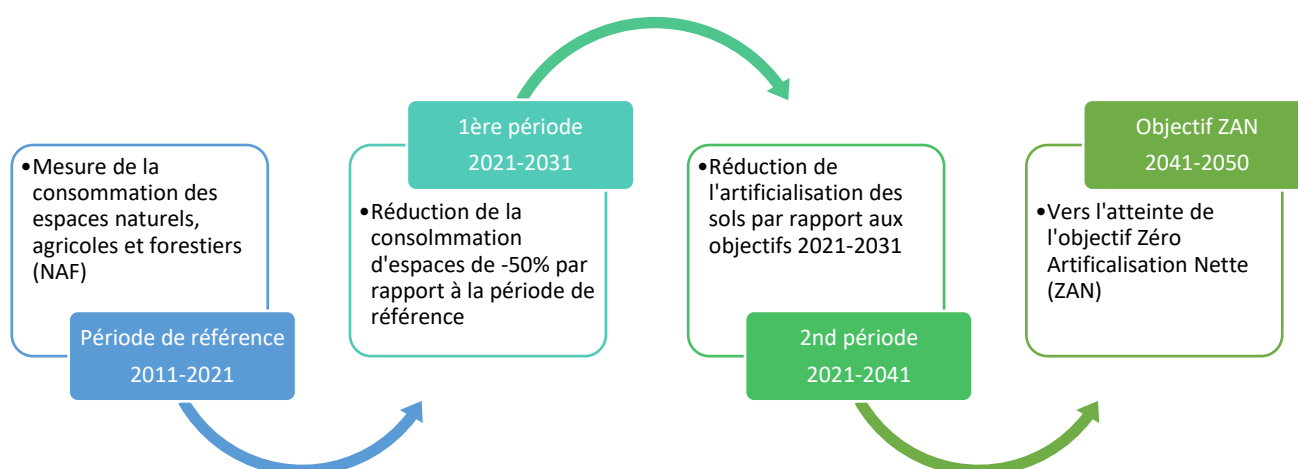
Au regard de la loi Climat et Résilience, du SRADDET de la Région Bourgogne-Franche-Comté et de la volonté du territoire d'aller vers une sobriété foncière, le PETR du Grand Auxerrois affirme le principe de réduction du rythme de l'artificialisation des sols, ainsi que dans une démarche de réflexion de valorisation des espaces déjà urbanisés et de renaturation de certains sols pollués le cas échéant.

Le ZAN est un objectif à atteindre pour l'année 2050.

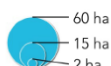
La période de référence pour le PETR est 2011-2021. A compter de 2021, les consommations devront tendre vers le ZAN :

- 1^{ère} période 2021 à 2030 : l'artificialisation devra être réduite d'au moins 50% par rapport à la période de référence. L'artificialisation des sols s'entend comme la consommation d'espaces naturels, agricoles ou forestiers.
- 2nd période 2031-2040 : réduction de 50% du rythme de l'artificialisation par rapport aux objectifs 2021-2031
- 3^{ème} période 2041-2050 : objectif de réduction du rythme de l'artificialisation vers l'objectif de zéro artificialisation nette en 2050.

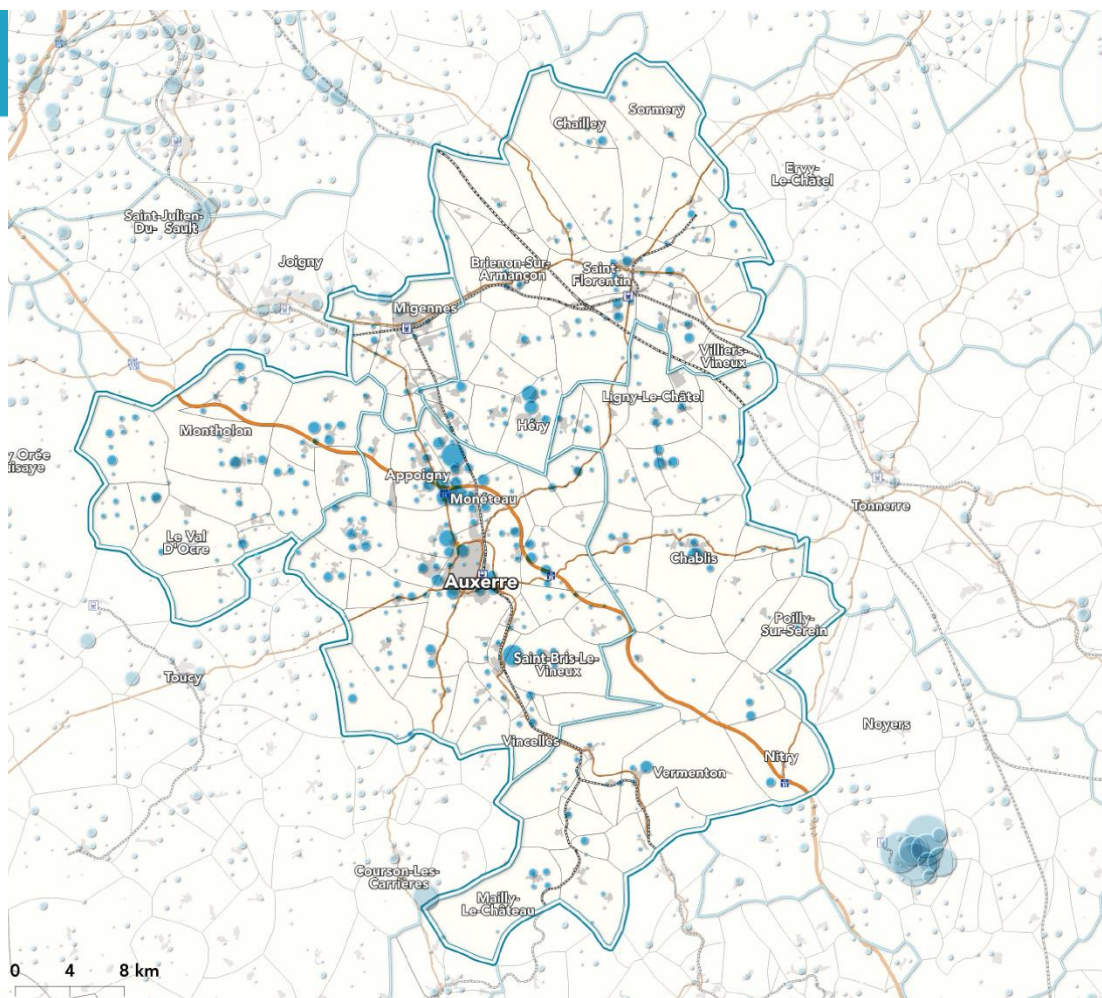
Cette maîtrise de la consommation foncière dans laquelle le SCoT du Grand Auxerrois s'engage se traduira dans les documents de planification urbaine du territoire, notamment dans les PLU(i).



**Artificialisation des sols
entre 2010 et 2020 :**



Source : Cerema, 2021
Réalisation : EAU Aménagement



1.1.b Territorialiser les objectifs en matière d'habitat en s'appuyant sur les stratégies locales

- Réduire et éviter l'étalement urbain,

Les projets de contournement des villes ont souvent tendance à générer de l'urbanisation à proximité immédiate, en rendant attractif des terrains qui se retrouvent plus connectés à la ville. Le PETR sera attentif à la consommation des terres agricoles notamment le long du projet de contournement sud d'Auxerre, afin d'éviter que ce projet ne génère une artificialisation des sols à proximité.

- Préserver les éléments naturels qui rendent des services écosystémiques (haies, couverts végétaux...),
- Privilégier la reconstruction de la ville sur elle-même avant d'envisager son extension.

Il s'agit ici de tirer parti de toutes les opportunités dans l'existant sur l'ensemble du territoire du Grand Auxerrois, en cohérence avec les besoins et prioritairement à toute extension de l'urbanisation : logements vacants, friches, densification, dents creuses.

- Etablir un état des lieux du potentiel foncier et de vacance mobilisable dans les espaces urbanisés,

En ce qui concerne la vacance, il convient d'établir un état des lieux et de trouver des leviers pour remettre des logements vacants sur le marché, notamment en accompagnant la requalification de l'habitat privé.

Par ailleurs, le territoire du Grand Auxerrois a, concernant ses zones d'activités économiques, une forte capacité d'accueil sur le long terme. Si les tendances des précédentes années perdurent, le besoin foncier pour les 20 prochaines années est plus que largement couvert par les capacités inscrites dans les documents d'urbanisme locaux.

1.1.c S'accorder sur une stratégie foncière à vocation économique

Il reviendra au territoire de s'accorder sur une stratégie foncière à vocation économique commune, prenant en compte les besoins de chaque territoire mais aussi, de manière pragmatique, la nécessité d'un développement soutenable.

Le PETR s'engage à respecter de grands principes généraux lors de la mise en œuvre de cette stratégie foncière :

- Assurer le maintien d'un maillage local afin d'accueillir des entreprises d'artisanat ou de petite industrie,
- Orienter l'implantation des entreprises fortement génératrices d'externalités (flux, pollutions, bruits) sur les zones d'activités accessibles au regard des infrastructures de transport,
- Rendre clairement lisible la politique d'accueil des entreprises auprès des investisseurs et porteurs de projet,
- Mettre en cohérence le besoin en foncier économique avec la demande et optimiser le foncier des zones existantes (notamment en densification) :
 - Optimiser les zones d'activité déjà existantes, en rationalisant les espaces déjà urbanisés (en termes de densification notamment, en se basant sur des données chiffrées, actualisées régulièrement) mais aussi en modernisant les zones actuellement vieillissantes. La priorité pour les nouvelles implantations sera de réinvestir les dents creuses ou les friches présentes sur le territoire ;
 - Préserver les espaces agricoles pour soutenir l'industrie agro-alimentaire du territoire. L'extension et la création de nouveaux espaces économiques seront rationalisées sur des espaces dédiés et réalisées en fonction de la demande et des besoins réels du territoire.
- Travailler la qualité des espaces déjà urbanisés, notamment des zones d'activités commerciales.

Le Grand Auxerrois dispose de zones commerciales parfois vieillissantes, confrontées à de la vacance et où parfois des friches apparaissent. Installées le plus souvent en entrée de ville ou d'agglomération, elles constituent un marqueur négatif d'un environnement global d'excellente qualité.

Au-delà de la limitation du développement de ces zones, il conviendrait de moderniser ces espaces avant toute extension, en incitant les investisseurs à requalifier les espaces vacants, quitte à concevoir des espaces mixtes accueillant d'autres types d'activités.

2. FAIRE DE L'EAU UNE RESSOURCE PRESERVEE

L'eau est une ressource sous tension : même si elle a la capacité de se renouveler, elle est de plus en plus exploitée et devient parfois insuffisante en quantité et qualité.

- Assurer un développement territorial en capacité avec les ressources en eau disponibles aujourd'hui et demain : aspect qualitatif, quantitatif, usages, cycle de l'eau, protection des ressources,

Pour le Grand Auxerrois, la ressource en eau constitue un vecteur environnemental transversal à de nombreux services rendus. Il constitue ainsi un vecteur d'attractivité et un vecteur économique pour l'ensemble du PETR : la ressource en eau fait écho à un cadre touristique attractif, à un cadre ressourçant et sportif, à un cadre paysager et cadre de vie remarquables et à une richesse architecturale et patrimoniale.

L'eau est une ressource essentielle pour tous les secteurs d'activité économique, comme pour le quotidien de chacun. Que ce soit pour l'alimentation en eau potable, les industries, l'agriculture ou le tourisme, chaque secteur a des besoins en eau qui doivent être rempli, pour le bon fonctionnement économique du territoire. Le territoire est également riche d'une biodiversité dépendante de la ressource en eau, et des paysages remarquables le long des vallées de l'Yonne et de la Cure à préserver.

Avec les événements climatiques extrêmes de plus en plus récurrents, et l'aggravation des sécheresses, la question du partage de l'eau se pose à toutes les échelles territoriales. C'est, en effet, à l'échelle des territoires que devront être réfléchies et mise en œuvre des solutions partagées.

Pour faire face à ces aléas climatiques, il sera nécessaire de préserver la ressource en eau actuelle, et d'adapter les pratiques des utilisateurs.

- Engager une réflexion territoriale sur la question de l'eau, du partage de la ressource entre chaque secteur d'activité tout en préservant les milieux naturels et la biodiversité associée,
- Permettre une meilleure connaissance de la ressource en eau du territoire, que ce soit la ressource en eaux superficielles ou la ressource souterraine,

Il sera alors possible de s'appuyer sur ces connaissances pour mener un travail de concertation territoriale avec tous les élus du territoire, dans l'objectif de définir un schéma de partage de l'eau à l'échelle du territoire du PETR.

- Adapter les pratiques agricoles.

Afin de préserver la ressource en eau et de faire face aux conséquences du réchauffement climatique, et de rester économiquement compétitive, l'agriculture de notre territoire devra adapter ses pratiques et ses productions. Le PETR s'engage à soutenir les agriculteurs dans cette voie.

3. GERER DURABLEMENT LES RESSOURCES DU SOL

L'exploitation des sous-sols, source d'approvisionnement en matière premières, génère une transformation des milieux et des paysages.

Les élus du Grand Auxerrois souhaitent préserver ces ressources tout en veillant à la préservation des ressources en eau, de la biodiversité et des paysages.

Par ailleurs, il est souhaité un renforcement, une diversification et une valorisation des pratiques agricoles respectueuses de ces ressources.

2 VERS UN TERRITOIRE AUTONOME

Un territoire autonome est un territoire dont les besoins d'énergie et d'alimentation ont été couverts par des productions locales. Il est l'aboutissement d'une volonté politique, stratégique et économie en faveur d'un territoire en transition vers l'autonomie.

Le but est de réduire les émissions de GES, répondre aux enjeux de valorisation du territoire et de ses atouts, et répondre aux besoins et attentes des populations, afin d'améliorer la qualité de vie tout en préservant l'environnement.

Le Grand Auxerrois souhaite tendre vers cette autonomie au travers de deux moyens :

- Energies renouvelables
- Alimentation

1. FAVORISER LES ENERGIES RENOUVELABLES

Moins émettrices de CO₂ que les énergies fossiles, les énergies renouvelables favorisent également l'autonomie énergétique et financière du territoire, de ses habitants et de ses entreprises.

La loi Climat fixe l'objectif de 33% d'énergies renouvelables dans la part d'énergies produite d'ici 2030. Chaque territoire devra contribuer selon ses capacités pour atteindre cet objectif, grâce au développement d'un mix énergétique (éolien, solaire photovoltaïque, géothermie, hydrogène, électricité, biogaz, méthane, bois etc.).

Le territoire du Grand Auxerrois participe déjà fortement à cet effort collectif, avec la présence de nombreux parcs éoliens et le développement de l'énergie solaire.

Les objectifs pour le territoire sont :

- Définir des objectifs de diversification du mix énergétique du territoire,
- Encourager le développement de ces nouvelles énergies par filière, en tenant compte des contraintes (capacités du territoire et prise en compte des conséquences environnementales et climatiques des projets) afin de tendre vers l'autonomie énergétique et implanter et développer des filières innovantes sources d'emploi,
- Préserver les espaces réservoirs de biodiversité et la fonction agricole alimentaire des sols,

- ❑ Encadrer l'implantation des énergies renouvelables afin de favoriser leur implantation dans des zones artificialisées à faible valeur ou sur du patrimoine bâti.
- ❑ Prioriser, en encadrant, l'implantation des sites de production dans des secteurs déjà urbanisés comme les zones d'activité, ou à faible potentiel agricole, environnemental et paysager, tout en considérant les sites de production déjà implantés dans le même secteur.
- ❑ Encadrer et accompagner les porteurs de projets, dans la limite des compétences du PETR,
- ❑ Promouvoir l'innovation et le développement de nouvelles filières, afin d'en faire également un atout économique pour le territoire.

2. UNE ALIMENTATION DURABLE

L'autonomie alimentaire est la capacité du territoire de répondre aux besoins de ses habitants. Il est constaté que les consommateurs se tournent de plus en plus vers des produits locaux et de qualité, ce qui constitue une véritable opportunité pour soutenir une activité agricole de proximité dans le Grand Auxerrois.

L'application de la loi Egalim, qui fixe un objectif de 50% de produits durables et de qualité dont minimum 20% de produits issus de l'agriculture Biologique en restauration collective, pousse également les collectivités à se tourner vers les producteurs de leur territoire pour alimenter les cantines de leurs établissements.

Afin de répondre à ces besoins, le PETR s'engage à soutenir une agriculture de proximité sur son territoire.

Pour cela, il faudra :

- ❑ Lutter contre la diminution du nombre d'agriculteurs en soutenant l'installation raisonnée de producteurs sur le territoire du PETR. Il est nécessaire de porter une réflexion globale sur les besoins du territoire et de soutenir l'installation de jeunes agriculteurs en cohérence avec ces besoins.
- ❑ Développer une agriculture locale répondant aux besoins identifiés et adaptée au contexte climatique, agricole et économique du territoire
- ❑ Assurer des débouchés aux agriculteurs du PETR afin d'assurer le fonctionnement économique des entreprises agricoles. Le PETR souhaite une agriculture forte en agissant ainsi :
 - ❑ Favoriser autant que possible en accord avec les réglementations en vigueur l'utilisation de produits locaux en restauration hors domicile. Cela comprend la restauration collective mais également la restauration en entreprise et la restauration commerciale. Ces deux derniers points sont des axes de développement à prendre en compte pour la valorisation des produits locaux produits sur le territoire du PETR.
 - ❑ Permettre le développement de systèmes de commercialisation des produits locaux.

Cet objectif vise également à soutenir l'éducation au goût, à une alimentation équilibrée et à l'environnement, dès l'enfance. Une alimentation saine et équilibrée a des conséquences positives sur le bien-être et la santé, mais également sur l'environnement en favorisant la consommation de produits

locaux. Les élus du Grand Auxerrois s'engagent à permettre et faciliter l'accès à l'information pour les habitants du territoire du PETR.

3 METTRE EN ŒUVRE UNE STRATEGIE DURABLE D'EMPLOI ET DE FORMATION

Si les principaux pourvoyeurs d'emploi de l'Yonne sont implantés sur le périmètre du Grand Auxerrois, le nombre d'emplois tend pourtant à stagner.

Il convient donc de mettre en œuvre une stratégie durable vis-à-vis de l'emploi et de la formation, basée sur :

- Proposer une offre de formation en complémentarité avec les attentes et les besoins du territoire, pour fixer les professionnels de demain,

Le PETR du Grand Auxerrois souhaite aussi apporter une réponse aux besoins du monde économique local et du territoire de manière générale en matière de formation. Dans le cadre d'une vision sur le long terme, le territoire s'engage sur le développement d'emplois plus qualifiés ou répondant mieux aux besoins du territoire, via la formation. Le défi des transitions induit également le soutien et le développement aux formations innovantes, qui pourront trouver des débouchés sur un territoire plus résilient.

- Monter en gamme l'offre de formation,

En s'appuyant sur le pôle universitaire local, une montée en gamme de l'offre de formation sera encouragée. En outre, le Grand Auxerrois cherche également à renforcer l'offre de formation technique, pour répondre à la problématique du manque de main d'œuvre dans des secteurs clés de l'économie locale.

Une attention particulière sera portée au renforcement des synergies avec l'offre universitaire des territoires voisins, pour une meilleure cohérence.

- Accompagner le monde économique pour introduire des activités, notamment liées aux nouvelles filières porteuses pour l'avenir,

Le territoire est aujourd'hui confronté à une nécessaire mutation économique dans laquelle les activités traditionnelles du territoire n'ont plus le même dynamisme et sont remplacés par de nouveaux secteurs économiques émergents. Ces derniers font appel à de nouveaux besoins (qualification de la population active, évolution des critères d'implantation et adaptation de l'immobilier d'entreprise).

Le territoire souhaite accompagner cette mutation économique afin de maintenir les emplois et l'attractivité du territoire mais aussi d'accueillir de nouveaux emplois ainsi qu'une nouvelle population.

- Soutenir les savoir-faire historiques et les secteurs économiques déjà présents sur le territoire,

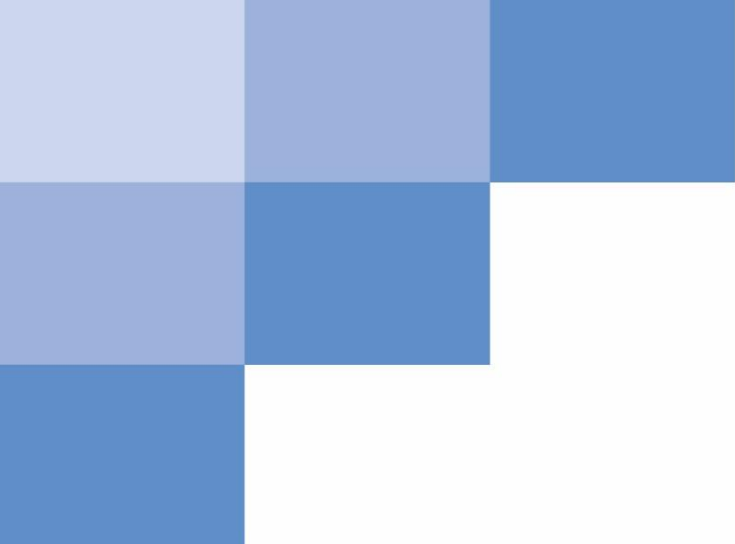
Le secteur de l'agriculture (notamment la viticulture), l'agro-alimentaire, l'industrie, l'artisanat et les activités de transport et logistiques sont des activités encore très présentes sur le territoire et continuent d'être fortement pourvoyeuses d'emploi. Il s'agit notamment d'accompagner le développement de ces activités, notamment par la formation.

- Diversifier les secteurs d'activité dans une logique de transition économique.

Il s'agira notamment de valoriser les secteurs émergents (hydrogène, etc.) sur lesquels le territoire pourra redéfinir son image économique et son attractivité.

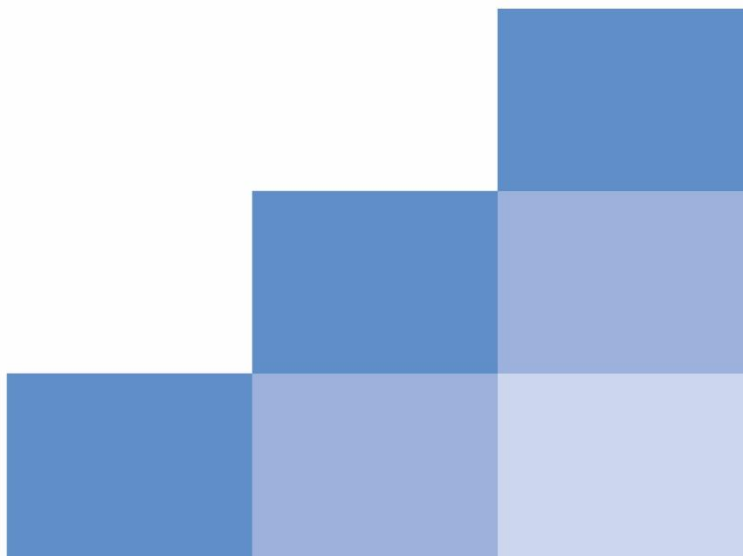
- Capitaliser sur une offre économique de proximité, pour permettre une meilleure desserte des besoins en emplois sur des échelles plus locales,
- Soutenir l'emploi et l'économie locale,
- Encourager la structuration de filières locales.

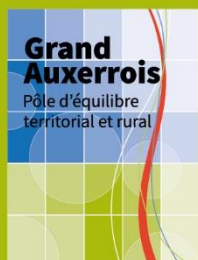
En complément de la préservation de capacités d'accueil d'activités notamment artisanales pour une meilleure desserte des besoins, le territoire soutient également le développement de l'accès au numérique et du travail à distance.



Rationalisation
Proximité
Equipements
Habitants
Qualité
Armature
services
Accompagnement

touristique
ZAN
verte
Offre
air
espace
Gestionrisques
Réduire
Trame
Energies
vie
bleue
économe





**Pôle d'équilibre territorial et rural
du Grand Auxerrois**

6 bis, place du Maréchal Leclerc

89000 Auxerre

03 86 72 43 00

www.grandauxerrois.fr